



## Grands Prix PER 2025 : prenez en main votre épargne retraite !

La nécessité de se constituer soi-même un complément de pension pour vivre plus aisément à la retraite est désormais une évidence pour nombre d'entre vous. Mais pour cela, encore faut-il sélectionner de bons produits d'épargne, avec peu de frais et des performances intéressantes, et les utiliser à bon escient. Retrouvez notre palmarès 2025 des meilleurs plans d'épargne retraite (PER) et nos conseils pour optimiser leur gestion patrimoniale.

C'est un succès que même ses créateurs n'attendaient pas. Lancé fin 2019, le plan d'épargne retraite (PER) a atteint 125,7 milliards d'euros d'encours et 11,6 millions de titulaires fin 2024, selon France Assureur. Initialement, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie de l'époque, visait 3 millions de titulaires. L'objectif est donc plus que rempli.

Cet engouement concerne aussi bien le PER individuel, souscrit par vous-même auprès d'un assureur, que les PER d'entreprise (PER collectif et PER obligatoire), mis en place à l'initiative de votre employeur. Dans le détail, le PER individuel comptait, fin 2024 (derniers chiffres compilés disponibles), 4,4 millions de titulaires et 73,1 milliards d'euros d'encours, le PER collectif, 3,4 millions de détenteurs et 27,9 milliards d'euros d'encours et enfin le PER obligatoire, 3,8 millions de personnes et 24,7 milliards d'euros d'encours.

Certes, une partie de cette manne financière provient du transfert d'anciens produits d'épargne retraite (Perp, Madelin, Article 83 et Perco), qui représente environ la moitié des contrats ouverts. Mais la dynamique autour du PER vient surtout d'un plus large attrait, aussi bien pour les anciens titulaires de produits retraite qui versent davantage sur cette nouvelle enveloppe, que pour les épargnants novices en la matière, séduits par les caractéristiques de ce support. « Nous venons de dépasser les 100 000 titulaires sur le PER RES Retraite, lancé fin 2019, alors que notre Perp, qui existait depuis 2003, n'en comptait que 30 000 », confirme Guillaume Rosenwald, directeur général MACSF Epargne Retraite.

Il faut dire que le PER est plus souple que ses prédecesseurs. Certes, le principe reste le même : votre épargne est toujours bloquée jusqu'à votre départ à la retraite. Mais les conditions de déblocage anticipé ont été élargies. Désormais, en plus de pouvoir récupérer votre capital après un accident de la vie; vous pouvez aussi demander le retrait pour l'achat de votre résidence principale (pour vos versements volontaires). De plus, les transferts de contrats sont facilités.

Mais cet engouement général pour le PER ne doit pas pour autant vous inciter à souscrire n'importe quel produit les yeux fermés. Concentrons-nous sur le PER individuel, le seul des plans à pouvoir être choisi par vous-même. Même si ce produit est facilement transférable si vous n'en êtes pas satisfait, il s'agit d'une enveloppe de long terme, qui vous engage pour dix, vingt, voire plus de trente ans. Mal sélectionnée, elle peut, au mieux, vous rapporter moins que prévu, et au pire, vous faire perdre de l'argent. Des frais plus élevés que la moyenne peuvent rogner sur vos gains. Or les écarts sont importants (voir plus bas) . Sur un placement à 100 000 euros sur vingt ans, un simple différentiel de 0,2 % de frais annuel aura plus de 3 000 euros d'incidence. Même logique pour des supports d'investissement mal sélectionnés ou un pilotage mal mené (voir plus bas) . Et au-delà du



produit en lui-même, ses caractéristiques fiscales doivent également être bien appréhendées en amont, afin de ne pas avoir de mauvaise surprise à la retraite.

Conscients de cet attrait massif pour le PER, mais aussi de ce qu'il peut leur rapporter, les établissements financiers sont de plus en plus nombreux à distribuer ce produit. Après les lancements des contrats des grands établissements bancaires et mutualistes dès l'annonce de la création de ce placement fin 2019, début 2020, d'autres acteurs veulent aussi leur part du gâteau. Sur la centaine de PER individuels commercialisés aujourd'hui, une trentaine a été lancée depuis 2021. Sur les douze derniers mois, une dizaine de nouveaux PER ont été inaugurés. Ces lancements constituent en eux-mêmes une bonne nouvelle, car les nouveaux produits mettent généralement en avant des frais moins chers que la moyenne du marché, et peuvent ainsi inciter les autres acteurs à baisser les leurs. Mais beaucoup de ces PER récents n'apportent pas de réelle nouveauté sur ce marché. Il s'agit souvent d'acteurs Internet qui développent un produit avec un assureur qui propose lui-même déjà plusieurs autres PER (donc avec le même fonds, souvent la même gestion à horizon et parfois quasiment la même offre d'unités de compte).

Face à un choix de plus en plus vaste, il peut être difficile de s'y retrouver. Quels sont les moins chargés en frais ? Quel produit est le plus adapté à mon profil ? Lequel sera le plus performant ?... La troisième édition des Grands Prix des PER peut justement vous permettre d'identifier les PER les plus complets du marché.

Avec l'application d'une méthodologie rigoureuse et indépendante, 83 contrats ont été évalués cette année, dont vous retrouverez le détail des notes et le classement. Treize ont été récompensés, soit moins d'un sur six. Certains d'entre vous étant plus attachés à un mode de distribution en particulier, et afin de comparer des contrats dotés de caractéristiques semblables, nous avons classé les PER selon quatre réseaux de diffusion principaux : les agences bancaires et d'assurance, les réseaux mutualistes et associatifs, Internet et enfin les bureaux des banques privées et des conseillers en gestion de patrimoine (CGP).

Un simple classement n'est néanmoins pas suffisant pour se faire un avis sur la qualité de chaque produit. Pour vous aider, voici quatre constats et conseils qui ressortent de notre évaluation.

Le succès du PER MVVA

Lire aussi :

[Grands Prix PER 2025 : notre méthodologie](#)

[1- Les contrats Internet sortent du lot](#)

La qualité des contrats distribués sur Internet est incontestablement supérieure à celle des autres produits du marché. Frais, options, variété de l'offre financière, performance : aucun contrat n'est mauvais. Pour preuve, la note moyenne de ces PER atteint 13,49/20, contre 10,66 pour le classement général. Les six premiers contrats de la catégorie (Meilleurtaux Liberté PER, Linxea Spirit PER, Asac-Fapes PER, Caravel PER, Matla et My Pension xPER) figurent aussi en tête du classement général.



La principale limite de ces produits réside dans la capacité des plates-formes à proposer une offre durable dans le temps. Si certains acteurs sont déjà établis sur le marché de l'épargne en ligne depuis plusieurs années et gèrent désormais des encours importants (BoursoBank, Linxea, Meilleurtaux Placement, Placement-direct.fr), de nombreux autres tentent de se lancer sur ce segment, mais la concurrence est rude. De plus, beaucoup de contrats Internet ne sont finalement que la réplique très similaire d'un produit déjà diffusé par une autre plate-forme. C'est notamment le cas des PER assurés par Generali (e-PER) lancés cette année par Altaprofits et eToro ou de ceux assurés par Suravenir et distribués, entre autres, par Assurancevie.com, Epargnissimo et Linxea.

## 2- Les écarts de frais sont considérables

De 0 % à 5 % (maximum réglementaire autorisé) sur les frais sur versement, de 0,4 % à plus de 1 % sur les frais de gestion prélevés annuellement sur votre encours, des arbitrages gratuits pour certains et facturés à 1 % pour d'autres... Les frais vont du simple au quintuple entre les contrats, ce qui, à terme, peut rogner considérablement votre performance. Les produits Internet sont les moins chers et ceux diffusés par les CGP, les plus onéreux. Les contrats distribués par les agences bancaires et les mutuelles se situent entre les deux. La plate-forme Climb vous permet justement d'analyser l'impact de ces frais sur le long terme, en téléchargeant les conditions générales de votre PER sur leur site. Attention, il faut donner vos coordonnées (e-mail et numéro de téléphone).

Notre conseil : ciblez les contrats avec une note technique supérieure à 7,5/10. Outre ceux récompensés, Placement-direct Retraite ISR (8/10), eToro PER (9,25/10) et Lucya Cardif PER (8,5/10), tous trois lancés récemment, affichent également de bons résultats.

## 3- La gestion à horizon, un bon compromis pour le long terme

En assurance-vie, nous considérons que la gestion pilotée n'est pas forcément une bonne option car les performances sont souvent décevantes (des frais pour accéder à cette gestion sont généralement facturés en plus et viennent rogner les gains). Pour le PER, le constat est différent. D'une part, pour un engagement sur le long terme (plus de vingt ans parfois), il peut être plus simple de déléguer la gestion de son épargne, d'autant qu'elle est réalisée avec une sécurisation progressive en fonction de votre départ à la retraite. Vos investissements en actions sont réalloués progressivement vers des supports moins risqués en obligataire et vers le fonds en euros. D'autre part, la gestion à horizon n'est généralement pas soumise à des frais supplémentaires, contrairement à la gestion pilotée classique.

Une analyse des performances de la gestion financière demeure toutefois nécessaire avant de se lancer car, là encore, les écarts de gains sont considérables. En 2024, sur le profil dynamique, ils s'échelonnent de -0,53 % pour Suravenir PER, à + 27,12 % pour Ramify PER. De plus, l'intégration encore récente de fonds non cotés dans les allocations, conformément à la loi industrie verte, amène à rester vigilant quant à l'évolution de ces performances.

Notre conseil : globalement, les mutuelles affichent des performances plus stables dans le temps que les autres distributeurs. Orientez-vous vers ce type de produit, si vous avez un profil financier plutôt équilibré, qui craint les fortes chutes de cours. Les banques de détail s'en tirent bien également.

## 4- Sur l'offre financière, aucun contrat ne sort réellement du lot



Sur la partie financière, la note maximale atteinte parmi les différents contrats s'élève à 7,95/10 (PER Private de Nortia), contre une moyenne à 5,07/10. Aucun contrat ne parvient à se démarquer sur l'ensemble de nos critères, à savoir un bon rendement sur le fonds en euros, une offre d'UC suffisamment variée et de bonnes performances en gestion à horizon. Les contrats commercialisés par les banques privées et les CGP obtiennent toutefois les meilleures notes dans la partie financière, grâce à un très large choix d'UC (plusieurs centaines) et des performances aux rendez-vous.

Notre conseil : cibler les contrats avec un bon rendement sur le fonds en euros (supérieur à 3 % au cours des trois dernières années) dans le temps. Ce dernier est généralement intégré dans l'allocation de la gestion à horizon (avec un poids plus important pour les profils équilibrés et prudents) et peut faire la différence sur la durée.

Les lauréats des réseaux bancaires. MVVA

Les lauréats des mutuelles et associations. MVVA

Les lauréats des contrats internet. MVVA

Les lauréats des contrats patrimoniaux. MVVA

Lire aussi :

Corbeilles 2025 : le palmarès des meilleures offres de fonds

Question d'un lecteur Couple, retraite, fiscalité : l'essentiel pour éviter les mauvaises surprises

« Mon épouse et moi sommes retraités, et je me pose plusieurs questions concernant le PER. Est-ce que souscrire un PER agit sur le revenu fiscal de référence (RFR) ? Y-a-t-il avantage à souscrire un PER à deux ? Comment fonctionne le report sur les années suivantes lorsque le plafond antérieur n'est pas atteint ? »

Roger P., par e-mail

Vos interrogations sont légitimes car le PER est un outil complexe fiscalement. Voici nos réponses :

- Non, le PER n'impacte pas le RFR, qui permet de bénéficier de certains crédits d'impôt et aides sociales. Les sommes déduites de votre base fiscale sont réintégrées pour le calcul du RFR.
- La cosouscription n'est pas autorisée dans le cadre du PER. Vous pouvez en revanche profiter du plafond commun pour vos versements. L'idéal est que chaque membre détienne son propre PER et désigne l'autre comme bénéficiaire. Ce produit peut en effet agir comme une prévoyance pour protéger le conjoint. « En cas de décès de l'un des conjoints, le conjoint survivant récupère les capitaux décès, sans reprise de la déductibilité de la prime, ni prélèvements sociaux ou fiscalité assurantielle, souligne Benoît Berchebru, directeur de l'ingénierie patrimoniale chez Astoria Finance. En cas de décès avant l'âge légal du départ à la retraite, le conjoint survivant peut également récupérer les capitaux de son propre PER pour cause d'accident de la vie, toujours sans être redevable de l'impôt sur le revenu, mais en étant soumis aux prélèvements sociaux sur les intérêts



rachetés. » Pour faciliter les retraits, il est même recommandé d'en ouvrir deux chacun, un pour s'assurer un complément de retraite, et un en cas de décès.

- A la retraite, il est toujours possible de souscrire un PER (sous réserve que le contrat choisi ne fixe pas de limite d'âge). Certes, votre pension de retraite n'est pas considérée comme un revenu du travail (sur lequel est en principe calculé le plafond de déductibilité des versements), mais vous pourrez tout de même déduire 10 % du Pass N-1 (plafond de la Sécurité social, 4 637 euros sur la déclaration de revenus 2025).

- Quand votre plafond de déduction n'est pas atteint, il est reportable pendant les trois années suivantes.